



Rwanda et la République démocratique du Congo
Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Briefing à l'intention des organisations autochtones

Novembre 2002, remise à jour de mai 2003

(Version originale : anglais)
Traduit de l'anglais par Pierre M H DUPONT, FIL

Table des matières

1	<i>De quoi s'agissent les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ?</i>	1
2	<i>Comment fonctionnent les DSRP ?</i>	2
3	<i>Critiques des DSRP</i>	2
3.1	<i>Critiques spécifiques quant à la participation aux DSRP</i>	3
4	<i>Une explication d'ordre général sur les possibilités de participation des OSC, ONG, société civile aux DSRP</i>	3
5	<i>Questions concernant les peuples autochtones vis-à-vis des DSRP</i>	4
6	<i>Bref résumé du DSRP-I de la République démocratique du Congo (RDC)</i>	5
7	<i>Aspects du DSRP du Rwanda</i>	6
7.1	<i>Développement du DSRP</i>	6
7.2	<i>Ubudehe</i>	7
7.3	<i>Caractéristiques et analyse de la pauvreté</i>	8
7.4	<i>Actions sectorielles</i>	8
7.4.1	<i>Agriculture et Régime Foncier</i>	8
7.4.2	<i>Loi et Politique Foncières</i>	9
7.4.3	<i>Santé</i>	10
7.4.4	<i>Education</i>	11
7.4.5	<i>Eau, Habitat, Energie</i>	11
7.4.6	<i>Tourisme et Artisanat</i>	12
7.4.7	<i>Droits de l'homme et Gacaca</i>	12
7.5	<i>Suivi et évaluation de la pauvreté</i>	13
7.6	<i>Mention spécifique des Batwa dans le DSRP du Rwanda</i>	13
8	<i>Réponses non gouvernementales sur le DSRP du Rwanda</i>	14
9	<i>Points d'entrée éventuels de la CAURWA au DSRP du Rwanda</i>	15
10	<i>Documentation utile et sujets de lecture en langue française</i>	17

1 De quoi s'agissent les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ?

Le concept des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été créé par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) en 1999.

Les DSRP forment un programme national de la réduction de la pauvreté devant contenir au sein d'un cadre d'accords un ordre du jour visant à affronter la pauvreté.

Le principe veut que les DSRP soient préparés et réalisés par des pays souhaitant bénéficier de prêts ou crédits à taux réduits (soit des prêts à échéances à bas taux) en provenance de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

Les DSRP sont aussi reliés à l'initiative envers les Pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui exprime la façon dont les sommes épargnées au travers de l'allègement de la dette seront utilisées pour la réduction de la pauvreté.

De manière à obtenir des prêts FRPC et un allègement de la dette grâce à l'initiative PPTÉ, les pays concernés doivent présenter un DSRP qui sera approuvé par la Banque mondiale et le FMI. Le Rwanda a déposé son DSRP en juin 2002.

Les DSRP furent introduits pour remplacer les programmes d'ajustement structurel (PAS), qui étaient censés stabiliser les économies nationales et ouvrir des voies de commerce à ces pays. Les PAS furent cependant hautement critiqués puisqu'on les accusa (parmi d'autres critiques) d'exacerber la pauvreté plutôt que d'y remédier.

A partir des années 1980, les PAS devinrent la condition par laquelle les pays en développement requérant des prêts du FMI et de la Banque mondiale devaient passer. Les pays obtenant des prêts de la part des institutions financières internationales (IFI) furent obligés de dévaluer leur devises, ce qui était censé rendre leurs exportations meilleur marché et plus attrayantes aux acheteurs. Les cultures de rapport en direction des marchés étrangers se virent octroyer une priorité sur la production domestique de nourriture, ayant pour résultat que le marché fut submergé des mêmes denrées de rapport par toutes sortes de pays : ceci eut pour effet de faire baisser les prix et d'appauvrir les producteurs locaux qui devaient les fournir.

Afin d'équilibrer leurs budgets, les pays ayant soumis des PAS se voyaient forcés de réduire leurs dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que de privatiser leurs entreprises nationales (autre effet des PAS) menant à une mortalité infantile croissante et à une inscription scolaire en chute libre, accélérant la pauvreté des populations des pays débiteurs.

Le DSRP est censé réduire la pauvreté et ses deux aspects promenant doivent démontrer qu'ils sont:

- à l'initiative du pays, c'est-à-dire mis en oeuvre par le pays lui-même et non pas imposé par une IFI ; et,
- orientés vers un partenariat, c'est à dire qu'ils bénéficient de l'appui de tous les membres de la société, organisations de la société civile (OSC) et des ONG¹.

¹ Deux des six principes de fond des DSRP, selon la Banque mondiale et le FMI. De plus amples renseignements se trouvent sur le site web de la Banque mondiale: <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/>

2 Comment fonctionnent les DSRP ?

La préparation d'un DSRP prend un certain temps, et pendant ce temps-là, le pays ne peut profiter ni de la FRPC, ni de l'initiative PPTE pour la réduction de la dette.

La Banque mondiale et le FMI ont donc décidé qu'un DSRP intérimaire (DSRP-I) peut être soumis afin de permettre au pays de continuer à recevoir une aide ou une réduction de la dette par l'entremise d'une initiative PPTE.

Le DSRP-I doit être un document concis, donnant les grandes lignes du DSRP complet, comprenant la nature de la participation envisagée. Cependant, les DSRP-I sont devenus des documents substantiels en eux-mêmes. Comme ces DSRP-I ne sont pas obligatoirement à vocation participative, cela signifie qu'ils sont souvent préparés par le gouvernement, seul, (généralement par le Ministère des Finances) sans consultation intra gouvernementale, et, qui plus est, sans participation aucune de la société civile, des OSC ou des ONG.

La Banque Mondiale, ainsi que le FMI approuvent le DSRP-I par une évaluation conjointe des services (ECS) qui peut également contenir des recommandations quant au contenu du DSRP final. Ce processus a pour nom le « point de décision ».

Si le DSRP-I est approuvé par les IFI, le pays remplit les conditions requises pour l'aide intérimaire PPTE. Lorsque le DSRP final est également approuvé par une autre ECS (connue sous l'expression de « point d'achèvement »), le pays bénéficie de la FRPC et de l'aide PPTE totale.

Au mois de janvier 2003, 13 pays d'Afrique, 4 pays d'Amérique Latine, 2 pays en Europe et en Asie Centrale, 1 pays en Asie et 1 au Proche Orient ont présenté des DSRP à la Banque mondiale et au FMI.

3 Critiques des DSRP

Bien qu'il soit trop tôt pour émettre une opinion sur le succès des DSRP, un certain nombre de critiques peuvent être émises :

- Dans leur hâte de se voir attribuer des aides d'allègement de la dette, les gouvernements ne produisent pas de DSRP détaillés.
- La participation de la société civile, des OSC et ONG à la réalisation de DSRP demeure inconsistante.
- Les DSRP ne sont pas menés de front par les pays concernés mais plutôt influencés, et parfois même préparés, par des donateurs ou consultants provenant de pays étrangers.
- La Banque mondiale et le FMI exercent un trop grand contrôle sur le contenu des DSRP au travers de leurs procédures d'approbation.
- Un manque de transparence est évident dans ces procédures.
- Les DSRP sont créés de façon à apaiser les IFI et afin d'obtenir des aides d'allègement de la dette ou des prêts à taux réduits plutôt qu'en vue de réduire la pauvreté par des engagements à long terme sincères de la part des gouvernements.
- Les DSRP ont souvent comme point de départ les recherches effectuées par les « institutions de Bretton Woods » (une autre façon d'appeler la Banque mondiale et le FMI) plutôt que celles qui seraient effectuées par d'autres sources, le résultat étant de perpétuer une croyance qui veut qu'une croissance se basant sur le marché soit le meilleur et seul moyen de réussir, alors qu'il existe des alternatives beaucoup plus réalisables telles que des sources de revenus

renouvelables, la distribution des ressources et une approche basée sur les droits².

- Les DSRP sont des PAS déguisés car les politiques macroéconomiques qu'ils contiennent en leur sein soutiennent toutes une croissance due aux privatisations ou aux libéralisations en tant que moyens de réduire la pauvreté³.

3.1 Critiques spécifiques quant à la participation à l'élaboration des DSRP :

- Les gouvernements décident de l'ordre du jour en ce qui concerne le niveau auquel les organisations et la société civile peuvent intervenir ou participer.
- Les gouvernements ne se sont pas préoccupés de manière spécifique d'obtenir la participation de la société civile ou ont exclu des groupes.
- Dans les pays où la société civile est faible et où les organisations n'ont qu'une expérience limitée, elles n'ont pas cherché à intervenir ou participer elles-mêmes.
- En particulier, la société civile, les OSC et ONG ont été exclues des délibérations des discussions de politique macroéconomique dans les DSRP.
- Une mauvaise circulation des informations de la part du gouvernement, un manque de temps et des incompréhensions linguistiques empêchent une participation utile.

4 Une explication d'ordre général sur les possibilités de participation des OSC, ONG, et de la société civile aux DSRP

La Banque mondiale a identifié une « échelle de participation » qui suggère quatre niveaux d'engagement direct potentiels dans la rédaction d'un DSRP :

- Partage des informations
- Consultation
- Prises de décision communes
- Initiation et maîtrise du projet⁴

Les ONG peuvent participer au *partage des informations* avec d'autres organisations et la société civile au sens le plus large, se servant des médias de manière décisive pour ce faire. En ce qui concerne le gouvernement, la question est de savoir à quelle étape se détermine l'aspect clef de la rédaction du DSRP : à la phase de formulation du schéma directeur, de l'implémentation, ou après coup ?⁵

Les ONG peuvent s'attendre à ce que le gouvernement les *consulte*. Il n'y a, cependant, aucune obligation pour le gouvernement d'incorporer les avis d'autres acteurs lors du processus de consultation. Néanmoins, les ONG doivent s'assurer qu'elles consultent leurs membres, les bénéficiaires, les autres organisations et la société civile.

Les prises de décision communes impliquent que ces mêmes ONG consultées par le gouvernement auront leur mot à dire au niveau des décisions qui auront été prises. Jusqu'à présent, ce niveau de participation des ONG ne saute pas aux yeux dans la plupart des DSRP en cours, alors que certains ont fait remarquer que les donateurs y ont souvent collaboré. Il va de soi que les ONG devraient également viser à y participer.

² "Policies to Roll-back the State and Privatise?: Poverty Reduction Strategy Papers investigated". World Development Movement, avril 2001.

³ Le fait que de nombreux pays totalement différents aient présenté des DSRP similaires soutenant ces thèses atteste l'influence évidente de la Banque mondiale et du FMI.

⁴ McGee, R et A. Norton : "Participation in Poverty Reduction Strategies: A Synthesis of Experience with Participatory Approaches to Policy Design, Implementation and Monitoring" (IDS Working Paper 109, 200)

⁵ "Influencing Poverty Reduction Strategies: A Guide" : Oxfam

L'initiation et la maîtrise du projet de tous les participants reflète le plus haut niveau de participation dont le DSRP puisse bénéficier, et, de plus, reflète le but ultime. La maîtrise d'un DSRP par les pauvres eux-mêmes ne s'est pas encore manifestée de façon évidente dans aucun des DSRP en cours. Les ONG pourraient, cependant, initier et contrôler le monitoring de l'implémentation de la politique.

La participation peut avoir lieu pendant les étapes d'un DSRP de la façon suivante :

- Recherche/ consultation sur la nature, les causes et la dynamique de la pauvreté
- Recherche et analyse d'un cadre institutionnel et de budgets de gouvernements nationaux et locaux.
- Formulation de la politique
- Implémentation
- Suivi (résultats et efficacité de la politique)
- Evaluation

5 Questions concernant les peuples autochtones vis-à-vis des DSRP

Voici quelques questions spécifiques que les peuples autochtones devraient connaître et dont ils devraient se servir dans leurs groupes de pression :

- Comme les peuples autochtones sont parmi les personnes les plus pauvres de la société, les DSRP doivent les prendre en compte de façon spécifique s'ils veulent les inclure dans leur effort.
- La pauvreté des peuples autochtones est due au manque de terres agricoles et de ressources sûres, à la marginalisation politique, économique et sociale et les DSRP se doivent de prendre en compte ces données s'ils veulent obtenir un impact : information claires, mesures de défense des droits de l'homme, actions positives et mécanismes de soutien spéciaux aideront les peuples autochtones à s'affirmer et à bénéficier des droits des citoyens qu'ils sont.
- Les peuples autochtones devraient pouvoir former des groupes de pression ou lobbies pour une participation de première heure lors de l'élaboration d'un DSRP- I / DSRP, et obtenir des communications d'information appropriées selon les normes internationales reconnues dans des langues qu'ils comprennent.
- Les évaluations de la pauvreté et autres estimations ou recherches effectuées en vue de l'élaboration du DSRP et les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale (AIPS) devraient inclure les « valeurs et couleurs » autochtones en tant que critères-clefs déterminant la pauvreté.
- Les populations autochtones devraient être en mesure d'insister que les propositions des DSRP, comprenant l'environnement, les implantations forestières, le repeuplement ou les peuples autochtones, respectent les clauses de sauvegarde obligatoires de la Banque mondiale et que les composantes des DSRP souscrites par des donateurs tels que La Banque Mondiale, l'UE, le PNUD, etc... soient en accord avec les exigences de ces donateurs pour ces mêmes populations concernées.
- Les peuples autochtones devraient prêter grande attention aux propositions de réformes des terres identifiées dans les DSRP qui peuvent leur être nuisibles, étant donné, surtout, qu'ils n'en jouissent que d'une façon très incertaine.
- Les peuples autochtones devraient également prêter grande attention aux modalités de privatisation identifiées dans les DSRP qui peuvent entraîner des charges concernant les services publics tels que ceux de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et en énergie.

6 Bref résumé du DSRP-I de la République démocratique du Congo (RDC)

La République démocratique du Congo a présenté un DSRP-I en mars 2002⁶, estimant qu'elle sera en mesure de présenter un DSRP final en 2005. Une ECS (rédigée en langue anglaise seulement) accordant son approbation au dit DSRP-I fut publiée en mai 2002⁷.

Le DSRP-I contient un chapitre sur le profil et déterminants de la pauvreté qui reconnaît que la RDC souffre d'un manque de statistiques sur la pauvreté nationale fiables et récentes d'une part, et que d'autre part, des enquêtes fiables devront être menées dans le but de permettre une meilleure connaissance et compréhension de la pauvreté dans le pays. Plusieurs autres chapitres esquissent la façon de procéder pour la création du DSRP-I et du DSRP final ; les stratégies et les actions prioritaires du DSRP-I ; le monitoring et l'évaluation.

La stratégie des DSRP-I et DSRP se base sur trois piliers : une bonne gouvernance et la paix ; une stabilité macroéconomique et une croissance pro pauvreté ; la dynamique de la communauté. Le premier pilier nécessitera une réconciliation post-confliktuelle ainsi que le rétablissement de la paix, y compris la promotion de la participation civile dans les prises de décision. Le second pilier nécessitera premièrement la stabilisation de l'économie, la promotion de l'emploi et la réhabilitation des infrastructures du pays (transports, eau, électricité, etc...), deuxièmement le gouvernement devra considérer la promotion des domaines agricole, l'élevage et pêche, ainsi que la scolarisation dans les écoles primaires de tous les enfants, et, troisièmement, l'amélioration des systèmes de santé et la protection de l'environnement. L'objectif du troisième pilier est le développement durable des populations au travers d'activités effectuées au niveau de la communauté.

Il semble donc que la participation de la société civile ne va pas très loin dans le programme du DSRP-I, bien que le gouvernement déclare que son contenu a été largement disséminé auprès des ONG, ONGI et partenaires de la société civile⁸. L'ECS note :

« Le gouvernement n'a que peu d'expérience d'une part dans la conception ou l'implémentation des programmes de développement. L'aptitude à la mise en oeuvre de services efficaces repose presque entièrement sur des groupes non gouvernementaux qui ont évolués au fur et à mesure des besoins perçus de la communauté et des 'fossés' notoires étant le résultat de l'effondrement de l'état. »

Le DSRP-I ne mentionne pas les Batwa de manière spécifique, et toutes les références indiquant des « personnes vulnérables » semblent se rapporter aux veuves, orphelins, soldats démobilisés ou vieillards.

Finalement, le DSRP-I note qu'il y a un certain nombre de contraintes et de risques dans l'implémentation de la stratégie de la réduction de la pauvreté, et que le rétablissement de la paix est la base de toute autre stratégie. Si l'on tient compte de la situation courante dans la RDC, il semble peu probable que le pays sera en mesure de suivre le calendrier proposé par le DSRP qui prévoit d'obtenir la paix et la bonne gouvernance en 2000-2002, de combler le fossé entre la stabilisation et la relance d'une croissance durable pro pauvreté pendant la période 2002-2005 au travers d'une série d'actions planifiées ayant pour but de mitiger les effets de la guerre. Il est probable qu'à cause de l'insécurité constante dans beaucoup des régions du pays que le programme prévu par le DSRP sera retardé; des renseignements plus clairs devraient donc être obtenus auprès du Ministère de la Planification et du Commerce qui semble superviser le DSRP.

⁶ « Le DSRP-I de la République Démocratique du Congo » : République démocratique du Congo, Kinshasa, Mars 2002

⁷ "Democratic Republic of the Congo: Interim Poverty Reduction Strategy Paper – Joint Staff Assessment", International Monetary Fund and International Development Association, Mai 24, 2002, p2.

⁸ Page 16, para.67

7 Aspects du DSRP du Rwanda⁹

7.1 Développement du DSRP

Le DSRP représente la stratégie pour le développement et la planification du pays pour les 10 années à venir et situe la vision globale du développement du Rwanda exprimée dans le document « Vision 2020 ». Le Gouvernement du Rwanda (GdR) a l'intention de mettre à jour son DSRP tous les deux ans, en tenant compte de modifications annuelles reflétant les circonstances évolutives. La plus grande partie de l'activité de développement impulsée par le GdR sur les 10 années à venir sera dictée par le DSRP.

Le GdR a organisé une évaluation participative de la pauvreté (EPP) afin d'essayer de générer un profil et diagnostic exacts de la nature de la pauvreté dans le pays, d'évaluer les schémas directeurs du DSRP et d'amorcer un processus à long terme grâce auquel les personnes pauvres généreraient et mettraient en oeuvre leurs propres solutions à la pauvreté. Trois aspects se dégagent de cette EPP : l'évaluation nationale de la pauvreté (ENP) ; l'action pilote Butare dite *ubudehe mu kurwanya ubukene* (planification de l'action communautaire) ; et le test des pertinences des politiques (PRT). D'autres enquêtes furent aussi menées et leurs données utilisées dans le DSRP. Aucune de ces enquêtes ne s'intéressèrent explicitement aux données concernant les Batwa, et en conséquence, la situation et profil de pauvreté de cette population au sein du Rwanda sont totalement inconnus à l'heure actuelle.

Le développement du DSRP Rwandais se fit sur les deux premiers « échelons » de l'échelle de participation de la Banque Mondiale. Les premiers jets furent produits en anglais, la langue parlée par le plus petit nombre de Rwandais. Le DSRP final en date de juin 2002 n'apparut que quelques mois plus tard. Une version kinyarwanda n'est toujours pas disponible. Les consultations pour la rédaction du DSRP n'eurent pas lieu avant un stage avancé de celui-ci – c'est à dire vers son achèvement, par l'entremise de présentations gouvernementales et d'ateliers, sans que la plupart des organisations n'y aient accès et sans qu'ils puissent mettre en question les principes sous-jacents des bases économiques utilisées.

La plupart des commentateurs remarquent le manque de capacité de la société civile rwandaise à analyser et à critiquer la politique gouvernementale. Pour que celle-ci puisse contribuer de façon positive, il faudrait qu'elle bénéficie d'une formation adéquate comprenant entre autres des visites vers d'autres contrées ayant une société civile plus efficace. Comme le DSRP rwandais est censé représenter un processus itératif, passé en revue tous les deux ans, il devrait exister de nombreuses occasions pour que la société civile puisse émettre son avis – et ce sur la base de renseignements utiles se basant sur des expériences récentes.

Le point de décision du DSRP rwandais fut atteint en décembre 2000 et l'on s'attend à ce que le point d'achèvement soit atteint en septembre 2003¹⁰. Les mesures de l'allègement de la dette agréées dans le cadre de l'initiative PPTe majorée pour le Rwanda s'élève à 810 millions de dollars américains¹¹ pour les années à venir. Dans le cadre de la FRPC – la première phase de la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), le Rwanda avait bénéficié de prêts de 67 millions de dollars américains en octobre 2001¹².

⁹ « Le DSRP du Rwanda » : , Programme de la réduction de la pauvreté, Ministère des Finances et de la Planification Economique, juin 2002.

¹⁰ "Rwanda PRSP Update – February-March 2003", Tom Crawley, Trocaire, Kigali, 11 avril 2003.

¹¹ "Rwanda to receive US\$810 million in debt service relief: The World Bank and IMF support debt relief for Rwanda under the enhanced HIPC initiative", Communiqué de presse du groupe de la Banque mondiale No 2001/192/S.22/12/2000 (<http://wbi0018.worldbank.org/news/>)

¹² "IMF Completes Review under Rwanda's PRGF Arrangement and approves US\$12 Million Disbursement", Fonds Monétaire International, News Brief N° 01/101, 10/10/2001 (<http://www.imf.org/external/np/sec/nb/2001/nb01101.htm>)

Le DSRP identifie les problèmes structureaux microéconomiques suivants :

- Une faible productivité agricole
- Un faible développement des ressources humaines
- Des opportunités limitées d'emplois
- Une forte densité et une grande croissance démographiques
- Des coûts de transport élevés compte tenu de l'enclavement du Rwanda
- La dégradation de l'environnement avec le déclin chronique de la fertilité du sol, la mauvaise gestion de l'eau et le déboisement

Le GdR pense que l'inobservation de ces faits et problèmes ont mené à :

- Une base d'exportation très faible
- La vulnérabilité aux chocs des prix extérieurs
- Une base de recettes étroite
- L'investissement privé mesuré est de 8% seulement du PIB en 1999

Grâce à l'évaluation participative de la pauvreté (EPP) et autres consultations, le GdR a déterminé une liste de critères pour les dépenses, une nouvelle liste de priorités et un programme détaillé de dépenses, y ajoutant des recommandations quant à la façon d'allouer les sommes économisées grâce à l'allègement de la dette. Le GdR a identifié six domaines prioritaires, dans l'ordre décroissant :

- Le développement rural et la transformation agricole
- Le développement humain
- Les infrastructures économiques
- La gouvernance
- Le développement du secteur privé
- Le renforcement des capacités institutionnelles

Le PRT propose une action sectorielle (fondée sur les six domaines prioritaires énoncés ci-dessus) et identifie, en plus, les questions transversales suivantes : la technologie ; genre ; environnement ; *imidugudu* (planification des habitations et villages) ; VIH/SIDA ; l'emploi ; le renforcement des capacités ; et l'inégalité.

Un schéma détaillé du contenu du DSRP final dépasse de loin les possibilités de cet article. Nous nous bornerons à souligner ci-dessous, cependant, quelques domaines qui intéresseront probablement la CAURWA.

7.2 Ubudehe

Le programme pilote de la province de Butare (Planification de l'action communautaire *Ubudehe*) a été jugé un grand succès et c'est pour cela qu'il est appliqué à toutes les cellules du pays¹³.

Dans ce cadre, chaque cellule reçoit 1000 \$ US afin de mener un projet conçu, contrôlé et réalisé par la communauté elle-même. En premier lieu, on prépare un tableau social grâce auquel on identifie les ménages en classes sociales, on repère les problèmes de développement pour les mettre dans un ordre décroissant afin de choisir ceux qui devront être traités en priorité par la communauté dans son projet. La communauté choisit deux groupes de personnes : le premier réalise le projet et le deuxième l'évalue au fur et à mesure qu'il progresse. Une fois que le projet est approuvé par un technicien au niveau du district, (qui aura déjà été impliqué), les fonds sont octroyés.

¹³ "Ubudehe mu kurwanya ubukene: Ubudehe to fight Poverty", GdR, Programme national de la réduction de la pauvreté et Ministère du gouvernement local et des affaires sociales.

7.3 Caractéristiques et analyse de la pauvreté

Le GdR définit la pauvreté ainsi :

« un homme ou une femme est considéré pauvre s'il/elle:

- est confronté à un réseau complexe de problèmes liés entre eux qu'il ne peut pas résoudre
- n'a pas assez de terres, de revenu ou d'autres ressources pour satisfaire ses besoins fondamentaux et en conséquence vit dans des conditions précaires; les besoins fondamentaux comprennent: la nourriture, l'habillement, les soins médicaux, les frais scolaires des enfants, etc.
- est incapable de se prendre en charge
- Son ménage a un niveau de dépenses totales inférieures au seuil de 64.000 FRw par équivalent adulte par an selon les prix de l'année 2000 ou ses dépenses alimentaires tombent en dessous du seuil de 45.000 FRw par équivalent adulte par an. »¹⁴

Le GdR identifie 6 catégories de ménages :

- *Umutindi nyakajya* (les indigents)
- *Umutindi* (le très pauvre)
- *Umukene* (le pauvre)
- *Umukene wifashije* (le pauvre qui se débrouille)
- *Umukunge* (qui est riche en termes de nourriture)
- *Umukire* (qui est riche en termes d'argent)

D'autres critères de pauvreté des ménages se résument ainsi :

- Terrain appartenant au ménage
- Nombre de personnes
- Caractéristiques du « chef » de ménage. (Soit : veuve, enfant, vieillard ou personne handicapée – qui sont reconnus comme étant probablement pauvre.)

Le DSRP, dans son chapitre 2, détaille les caractéristiques et les analyses de la pauvreté au Rwanda, et nous recommandons que la CAURWA compare ces données avec les renseignements qu'elle détient sur les communautés Batwa, pour vérifier s'il n'y aurait pas des aspects spécifiques de la pauvreté chez celles-ci qui n'ont pas été relevées par la PPA du DSRP. Ces informations devraient alors alimenter le processus du PRT pour les futures révisions qui seront apportées au DSRP.

7.4 Actions Sectorielles

Tous les détails concernant ces actions se trouvent au chapitre 4 du DSRP en langue française.

7.4.1 Agriculture et Régime Foncier

Le DSRP a identifié la croissance économique comme essentielle à la réduction de la pauvreté, et l'agriculture et le développement rural comme moteur de croissance à moyen terme. Le GdR prévoit une croissance agricole dans le cadre du commerce international qui, à son tour, créera une demande pour des biens et services non agricoles. Les denrées identifiées pour alimenter la croissance sont bananes, fruits et légumes, animaux, pommes de terre, thé et café. Ces domaines-ci recevront donc le soutien le plus important du gouvernement.

¹⁴ GdR « Le DSRP du Rwanda », *op. cit.*, pp.10-11.

En son temps, le GdR à l'intention de mener une diversification dans les domaines suivants :

- La transformation agricole, par exemple jus de fruits
- Les exportations textiles
- Les services commerciaux et ceux de la Technologie de l'Information et de la Communication (ICT)
- Le tourisme
- Les mines, par exemple la tantalite
- Les exportations de la main d'œuvre qualifiée dans la région

La stratégie générale veut moderniser et intensifier les exploitations agricoles à petite échelle ; l'élevage ; les reports d'échéances ; les efforts de marketing ; les crédits. A l'heure actuelle, peu de Batwa sont des agriculteurs expérimentés, et il est peu probable qu'ils puissent donc bénéficier directement de ces programmes, à moins que des organisations Batwa s'assurent que les associations qu'elles soutiennent ne figurent parmi les initiatives du DSRP. Dans un premier temps, les points d'entrée les plus intéressants pour les Batwa dans le cadre de la stratégie sectorielle agricole se situent probablement ainsi :

- La multiplication des semences et du matériel d'équipement sont en voie d'extension au niveau local.
- Dans certains cas, les semences seront subventionnées ; par exemple, les plants de café sélectionnés.
- Des parcelles d'expérimentation agricole et un système de vulgarisation entre agriculteurs, de même les liens entre associations d'agriculteurs seront encouragés.
- L'augmentation des fertilisants sera soutenue par un crédit saisonnier approprié (discuté ci-dessous). Une subvention des fertilisants ne semble pas nécessaire mais la question restera sous examen.
- L'introduction de races améliorées de bétail fera valoir les espèces adaptées à un élevage mixte au Rwanda.
- Les Banques Populaires sont en cours de recapitalisation et sont encouragées à développer des mécanismes de financement des associations d'agriculteurs avec des crédits saisonniers et de commercialisation.
- Le Gouvernement est en train de développer un programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre soutenable du point de vue environnemental pour le développement de la gestion du sol et de l'eau et la gestion des forêts. Le programme comprendra les terrassements et les digues, l'aménagement des marais, la conservation du sol, le reboisement, l'extraction de chaux et les infrastructures telles que les routes rurales.

7.4.2 Etroitement liées à cette question sont la politique et le droit fonciers

Le Cabinet s'entretient à l'heure actuelle de la politique et du droit fonciers. Leur adoption par le Parlement n'est pas encore faite et nul ne connaît la date de leur entrée en vigueur. Il est également incertain qu'ils fassent l'objet d'une consultation publique. La politique et le droit fonciers identifient les problèmes majeurs au Rwanda comme étant une forte densité de population, l'érosion du sol, une forte exploitation des forêts et des ressources naturelles et l'inconsistance entre les deux systèmes légaux de possession des terres – droit coutumier et titres écrits. Ils donnent ensuite les objectifs principaux que le gouvernement a l'intention de réaliser .

Pertinence pour les Batwa :

- La politique des terres présume que de petites parcelles ne sont pas viables alors que des familles y trouvent leur survie grâce à des systèmes de rotation des végétaux par une exploitation attentive des variations subtiles du microclimat et des types de sol.
- Des estimations préliminaires démontrent que de 88 à 98% des communautés Batwa manquent de terres agricoles et qu'elles seront donc exclues du programme agricole. 11.5% de la population n'a pas de terres (DSRP juin 2002). Quels seront donc les

- mécanismes proposés qui permettront à ce pourcentage d'accéder à l'agriculture ?
- De nombreuses communautés Batwa furent privées de leurs terres habituelles dans les forêts du Rwanda, à cause de projets de développement économiques, p ex Gishwati ; ou projets de conservation, p ex parcs nationaux de Nyungwe et de Volcans. La politique foncière ne prend en aucun compte restitution ou compensation pour ces terres confisquées, qui pénalise les Batwa de manière disproportionnée.
 - La politique foncière de remembrement des terres a des implications négatives pour les Batwa qui ne possèdent que de toutes petites parcelles.
 - Une clause prévoit le retour des terres à l'état si elles ne sont pas utilisées à bon escient. C'est dans ce cas précis que les quelques Batwa qui possèdent des terres (provenant de dons d'anciens rois) mais qui ne sont pas des cultivateurs chevronnés, pourraient tout perdre. Le rôle des ONG et des organisations de soutien Batwa se tient justement là où elles pourraient leur venir en aide pour qu'ils puissent garder leurs fermes et les cultiver.
 - De nombreuses femmes Batwa qui sont en situation de concubinage ne peuvent bénéficier de la nouvelle loi qui assurent les femmes mariées légalement seulement, d'hériter de terres et de propriétés.
 - Cette politique a pour but de créer un seul système légal de droit à la propriété des terres en imposant un enregistrement cadastral ou un dépôt de titre, obligatoire taxé et payable par le propriétaire. La question se pose de savoir qui aidera le Batwa à payer pour l'enregistrement ? De plus, aucune clause n'indique en détail ce qui pourrait se passer en cas de revendication conflictuelle des terres, et c'est encore là que l'ONG pourrait intervenir.

7.4.3 Santé

Pertinence pour le Batwa :

- La décentralisation des soins de santé primaires.
- Les mutuelles seront introduites de manière plus étendue en 2002, en se basant sur la diffusion des pratiques les plus réussies. La sensibilisation, l'appui de lancement et les formations en gestion seront nécessaires. Le rôle des personnes vivant avec le VIH/SIDA doit également être prudemment estimé.
- Les animateurs guideront les familles sur le moment et la manière d'accéder aux services de santé. La fourniture de services de santé par les animateurs est à l'étude.
- Le programme de vaccination continuera à être soutenu, avec l'objectif de réaliser une couverture universelle.
- Un programme de subvention de la fourniture des moustiquaires dans les zones rurales à un prix abordable pour les pauvres est envisagé pour 2002.
- Dans le cadre de la stratégie de lutte contre le SIDA, les groupes à haut risque seront ciblés pour la sensibilisation, par exemple les jeunes hommes et femmes, les camionneurs (routiers), les militaires et autres fonctionnaires de l'Etat qui voyagent fréquemment, ainsi que les prostituées.
- Les condoms seront rendus disponibles à travers tout le pays au cours des prochaines années.
- Les communautés seront encouragées à prendre des mesures environnementales pour décourager les moustiques.
- Le Gouvernement assurera la disponibilité de services de santé reproductive au niveau des districts

Le DSRP n'indique pas si les coûts des soins de santé seront réduits ou supprimés pour les pauvres. Les ONG Batwa devraient s'enquérir sur ce que le GdR envisage de faire à ce sujet et revendiquer ces droits le cas échéant.

7.4.4 L'éducation

Le plan sectoriel pour l'éducation est à l'heure actuelle celui qui progresse le plus rapidement. Le GdR donne la priorité à l'éducation pour tous – y compris l'éducation primaire, l'alphabétisation et les formations tout au long de la vie – et l'éducation universelle primaire d'ici 2010.

Education primaire

- Le curriculum sera évalué et révisé afin de réduire les taux d'abandon et redoublement et atteindre l'Education universelle primaire (UPE) d'ici 2010, et puis le EFA en 2015.
- La qualité de l'éducation primaire sera améliorée par l'augmentation de la fourniture des manuels et la dotation de fonds pour acheter des intrants non-salariaux. Le programme est de fournir des manuels dans six matières pour un élève sur trois chaque année, aboutissant à un livre par élève si les livres durent trois ans.
- L'enrôlement dans l'éducation primaire sera augmenté en résolvant les contraintes spécifiques de chaque communauté.
- Dans les communautés pauvres, une proportion importante des enfants peut ne pas être capable de payer les frais. D'où, l'achat de fourniture de base et l'entretien des infrastructures de base deviennent très difficiles, contribuant au mauvais état de beaucoup d'écoles et réduisant la motivation des enseignants et des élèves. La canalisation de petits montants de fonds directement aux écoles pauvres pourrait réduire ces problèmes.

Education secondaire

- Le Gouvernement visera l'augmentation de la part des dépenses non-salariales telles que les manuels scolaires, et l'équipement des laboratoires et la construction et l'équipement des salles de classes.
- Les enfants issus des familles les plus pauvres recevront plus d'accès à l'enseignement secondaire public.
- Il sera insisté sur l'éducation des filles en science et technologie.

L'Education populaire et l'alphabétisation adulte fonctionnelle

- Une meilleure coordination avec les ONG et les autres partenaires chargés d'alphabétisation et d'éducation.
- Un financement accru sera fourni principalement pour le matériel pédagogique afin d'appuyer le programme national d'éducation populaire.
- Les enseignants de l'école primaire seront formés pour l'éducation des adultes

L'éducation des filles

- Promouvoir les campagnes de sensibilisation sur le genre et les discussions à base communautaire pour mettre en lumière les avantages de l'éducation des filles.
- Améliorer l'environnement éducatif en fournissant les structures indispensables telles que les dortoirs, les toilettes, etc.
- Introduire un programme de bourses pour les filles issues de familles pauvres.

Le GdR n'envisage pas à l'heure actuelle l'enseignement gratuit. Ceci pourrait faire partie des revendications de point d'entrée des Batwa, particulièrement si leurs organisations s'allient à d'autres pour faire pression (l'école gratuite pour tous) comme cela vient d'être introduit par le nouveau gouvernement du Kenya.

7.4.5 L'eau, l'habitat, l'énergie

Pertinence pour les Batwa :

- Le GdR mettra en œuvre un programme de réhabilitation de la fourniture d'eau en milieu rural d'ici 2005, et la gestion communautaire de la fourniture en eau sera renforcée.

- Le GdR recherchera des politiques dans lesquelles l'utilisateur paie.
- La distribution des matériaux de toitures et de collecte des eaux, et la construction des maisons, seront entreprises en 2002, ou 2003 au plus tard. Les communautés exécuteront ce programme avec des orientations du Gouvernement et l'assistance d'autres organisations quand nécessaire.
- Un programme d'électrification rurale sera entrepris, après considération prudente du meilleur équilibre public-privé dans la fourniture du service, sur 2002-05. L'accent sera mis sur la disponibilité de l'électricité pour des activités économiques de prime abord avant la consommation des ménages à ce stade.
- Diffusion d'information sur les fours améliorés et les autres formes d'énergie à moindre coût, avec option de subvention après une étude prudente.
- Les panneaux, les séchoirs et les chauffe-eau solaires sont des projets qui pourraient être entrepris aux niveaux de la communauté, du ménage ou de l'entreprise. Le Gouvernement fournira l'information nécessaire, l'appui en recherches, et organisera des démonstrations le cas échéant.

Les objectifs principaux des secteurs de l'habitat visent à reloger les familles qui vivent dans des conditions extrêmes de pauvreté, souvent sous des toiles plastiques, et de développer le processus d'*imidugudu*. Le GdR a décidé de préparer des sites *imidugudu* plus petits qu'autrefois afin d'éviter les problèmes rencontrés auparavant, et déclare que la planification *imidugudu* sera participative et que les déménagements vers les *imidugudu* seront volontaires. Il déclare également que les *imidugudu* évolueront en communautés durables afin d'éviter la ségrégation de groupes de personnes vulnérables. Un secteur, de toute évidence, où le plaidoyer ONG Batwa serait des plus utiles.

7.4.6 Tourisme et activités artisanales

Pertinence pour les Batwa :

- Une stratégie du secteur du tourisme sera préparée en 2002 qui couvrira la protection et la gestion des parcs nationaux, le développement d'un cadre légal et la promotion de l'image du pays pour les visiteurs et les investisseurs.
- Le Gouvernement a établi un Centre d'appui aux petites entreprises (CAPMER) qui fournit les services d'appui. L'établissement d'un cadre légal et d'un réseau national d'appui est envisagé.

7.4.7 Les Droits de l'homme et Gacaca

Pertinence pour les Batwa :

- La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) continuera à œuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Rwanda, en étroite collaboration avec les ONG concernées par les droits de l'homme.
- La CNDH sera impliquée dans le suivi de la décentralisation, de *gacaca* et d'autres politiques du Gouvernement en rapport avec les droits de l'homme.
- Les mécanismes pour que la police soit responsable devant les communautés locales seront renforcés.
- Les lois discriminatoires à l'égard des femmes ou d'autres groupes seront modifiées à partir de 2002.

7.5 Suivi et évaluation de la pauvreté

Le DSRP contient un chapitre entièrement dédié à ce sujet. Il affirme que :

« La stratégie de la réduction de la pauvreté contient deux principaux objectifs (i) réduire de moitié la population vivant sous le seuil de pauvreté à l'horizon 2015 et (ii) réduire de deux-tiers les taux de mortalité maternelle et infantile pour la même période. »¹⁵

L'Observatoire va co-ordonner le système de suivi et assurer la dissémination des résultats de ses enquêtes. Les plus grandes études seront répétées tous les cinq ans, et les indicateurs de performance seront relevés chaque année. Ceci est un engagement qui prévoit une information accessible à toute communauté.

Le progrès et l'impact du DSRP seront analysés à l'aide d'indicateurs bien définis. Chaque année, un rapport - fondé sur les recherches effectuées dans le pays sur la situation de la pauvreté - sera préparé. Son contenu sera publié dans les centres de documentation, les bureaux des administrations décentralisées et dans toute autre structure appropriée.

Des recherches et évaluations ou estimations continueront, dont l'exercice *ubudehe mu kurwanya ubukene*, qui définiront les priorités nationales et les choix afin de générer une participation plus importante au sein des développements communautaires. Le GdR a l'intention de créer une institution de monitoring indépendante se servant de bulletins ou questionnaires remplis par les citoyens pour obtenir des réponses d'ordre fondamental et vital.

7.6 Mention spécifique des Batwa dans le DSRP du Rwanda

Comme on l'a remarqué ci-dessus, le DSRP n'inclut point une analyse de la pauvreté des Batwa, ni ne propose de mécanisme spécifique abordant ce sujet. La seule mention spécifique concernant les Batwa dans le DSRP se trouve dans une section intitulée « *Le capital social pour appuyer les groupes vulnérables* »¹⁶. Cette section reconnaît que les Batwa peuvent être exclus de projets de développement menés par la communauté, mais ne propose aucun mécanisme y remédiant :

« ...Plusieurs des actions clés pour soutenir les groupes vulnérables doivent être entreprises par les communautés avec les dirigeants locaux. Le développement du capital social, par des activités gérées par les communautés, est important afin de faire naître un sentiment de solidarité. Certains groupes, particulièrement les batwa peuvent ne pas être capables de participer pleinement aux activités de la communauté, et il y a risque que leurs besoins soient alors négligés. Aussi, certaines communautés sont constituées principalement de groupes vulnérables et elles nécessitent un appui particulier.

Le MINALOC ne s'occupe plus des projets pour les groupes vulnérables directement. Il est responsable du décaissement des fonds aux provinces et, par conséquent, aux districts qui sont alors chargés d'allouer les fonds aux associations. Les projets individuels doivent être patronnés par une association de manière à assurer une meilleure gestion du projet et de son financement. Au niveau local, il y a nécessité pour les associations de coopérer avec les ONG qui exécutent les projets pour les groupes vulnérables dans leurs domaines, afin d'éviter la duplication et le gaspillage des ressources.

Le MINALOC est maintenant capable de se concentrer sur la formulation de la politique et l'établissement des fonds pour les divers groupes vulnérables. »¹⁷

¹⁵ *Ibid.*, p.92, para.312.

¹⁶ *Ibid.*, p.72, Point 4.5

¹⁷ *Ibid.*, p.73, para. 250.

Les organisations Batwa devraient surveiller de près l'exécution de ce processus de décentralisation, et les projets de développement menés par la communauté, afin de s'assurer que les groupes vulnérables, tels que les Batwa, n'en soient pas omis. Toutes les remarques et conclusions devraient être remises aux dirigeants de la SRP. Les organisations Batwa devraient aussi suivre de près le développement des fonds MINALOC pour les groupes vulnérables, afin de s'assurer d'en faire bénéficier leurs communautés facilement.

8 Réponses non gouvernementales sur le DSRP du Rwanda

Dans l'une de ses études récentes Christian Aid fait remarquer les observations suivantes au sujet de la qualité de la participation dans le DSRP du Rwanda¹⁸ :

- Le GdR a fait de gros efforts pour entendre les opinions du citoyen lambda sur son évaluation nationale de la pauvreté.
- Le GdR a essayé d'inclure les groupes les plus exclus, par exemple au travers de groupes focus, dans le test de pertinence des politiques, mais peu de personnes des milieux ruraux y ont participé.
- Les NGO internationales et nationales, les syndicats et quelques églises y ont également participé. Cependant, ni les organisations religieuses, ni les ONG des milieux ruraux, ni les associations paysannes ou le secteur non officiel ne s'impliquèrent de façon valable.
- Les organisations de la société civile (OSC) tendent à s'intéresser aux solutions à court terme et aux problèmes de remise de service immédiats. Leur peu d'expérience dans le domaine du dialogue stratégique ne leur laisse qu'une capacité limitée de composer avec le gouvernement pour l'élaboration d'un DSRP. Ajoutons que l'histoire a habitué les Rwandais à un état centralisé de gouvernance autoritaire, formant la population à accepter une relation « citoyen-état » au travers de laquelle les citoyens ne croiront pas en leur droit de participer aux délibérations ni d'arriver à des solutions publiques.
- Le GdR n'a pas en soi une grande expérience de la politique participative.
- Les attentes de participation de la société civile du GdR étaient fondées sur la consultation plutôt que sur la participation aux décisions.
- La société civile rwandaise collabora à une bonne collecte d'information pour le compte du gouvernement sur la pauvreté, et répondit aux premiers documents, mais n'offrit aucune résistance ou remise en question des stratégies gouvernementales au travers de leurs propres propositions. Les OSC rwandaises semblent s'être bornées au programme consultatif sans participation aux décisions.
- S'il y eut un fort engagement de la part du GdR quant à la participation des populations à la phase initiale des analyses, par contre peu d'efforts ne furent fournis pendant la phase de formulation.
- Les OSC rapportèrent que les programmes, ordres du jour et documents ne furent pas disséminés avant les réunions (avec les pouvoirs publics), les empêchant de pouvoir se préparer correctement.
- Le manque de temps caractérisa le processus participatif.
- Certains groupes furent exclus du débat car les données et documents n'étaient pas disponibles dans des langues appropriées.

¹⁸ "Quality Participation in Poverty Reduction Strategies: Experiences from Malawi, Bolivia and Rwanda", Christian Aid, août 2002. Cet article se base sur des recherches effectuées avant que le DSRP Final ne soit complètement rédigé en Juin 2002.

9 Points d'entrée éventuels de la CAURWA au DSRP du Rwanda

Les notes suivantes offrent des suggestions d'interventions éventuelles de la part de la CAURWA dans le DSRP du Rwanda. Son choix d'actions dépendra de ses priorités stratégiques propres et de ses ressources disponibles.

L'on pourrait penser que puisque la rédaction du DSRP est déjà avancée, l'occasion principale de participation à la politique de formulation n'existe plus. Cependant, comme on l'a indiqué ci-dessus, en tant que processus organique, le DSRP est censé estimer et évaluer constamment ses cibles, ce qui implique des analyses et considérations permanentes de sa politique et de son impact.

En plus des actions générales indiquées ci-dessus qui peuvent être prises pour influencer un DSRP, la CAURWA pourrait envisager celles que nous détaillons ci-dessous. Certaines d'entre elles sont plus exigeantes en ressources¹⁹ que d'autres et devront donc faire l'objet de considérations en ce sens, lors de choix.

Dans un premier temps, la démarche pourrait prendre la forme d'un examen du DSRP lui-même qui familiariserait la CAURWA avec la stratégie générale de la réduction de la pauvreté qui doit être menée dans le pays. De cette façon, la CAURWA sera en mesure d'identifier, d'une part les aspects du DSRP qui ont le plus de conséquences pour les Batwa du Rwanda et, d'autre part de quelle manière la CAURWA et les Batwa pourraient participer. (Certains domaines ont été soulignés dans la section précédente.) Malheureusement, le DSRP n'est pas disponible à l'heure actuelle en Kinyarwanda – et la CAURWA pourrait encourager le GdR à le faire traduire.

Afin d'influencer les politiques, nous aimerions suggérer que la CAURWA considère la sélection de 3 à 5 domaines prioritaires, en ligne avec sa propre stratégie, et mène des recherches ciblées pour ce faire. Il se pourrait, par exemple, que la CAURWA aimerait que le gouvernement reconsidère l'imposition des charges pour l'eau et l'éducation. Elle pourrait ensuite essayer de s'assurer que les communautés et familles Batwa soient identifiées par des animateurs de santé et que les propositions faites pour l'éducation des filles soient examinées de près.

Le GdR a décidé que la croissance du marché pro pauvre est le meilleur moyen de réaliser le développement au sein du pays, et il espère que l'emphase du DSRP sur la croissance agricole entraînera une croissance dans les secteurs non agricoles, au profit de l'économie rwandaise et de son peuple en entier. Il existe en revanche, d'autres théories sur de meilleurs moyens d'obtenir un bon développement, telles que des sources de revenus durables, des redistributions de ressources ou l'intégration d'une démarche pro droits de l'homme. Le DSRP ne mentionne pas les droits de l'homme ou ces autres démarches de développement. La CAURWA pourrait estimer que ces idées seraient mieux reçues au Rwanda et encourager le GdR à y prêter attention.

La CAURWA pourrait réfléchir sur les caractéristiques de la pauvreté esquissées au chapitre 2 du DSRP afin de voir si elles reflètent la situation des Batwa au Rwanda.

La CAURWA pourrait tirer parti des occasions d'assister aux réunions, de former des coalitions et des alliances avec la société civile – ONG – OSC et faire pression sur les bureaux rwandais de la Banque Mondiale, FMI et autres institutions financières internationales, les donateurs comme le DFID, et les fonctionnaires ou membres du gouvernement.

¹⁹ Nous entendons par cette expression le coût financier ainsi que le coût en temps pour les employés de la CAURWA.

Il est utile de contacter les organisations qui évaluent le DSRP du Rwanda, telles que Christian Aid, ActionAid et Trocaire, afin de comparer les domaines d'intérêts en commun en vue de co-opération future.

La CAURWA pourrait également entreprendre plusieurs activités dans les domaines des estimations et évaluation du DSRP grâce à son réseau d'antennes et d'animateurs, qui peuvent collecter des données statistiques sur les communautés Batwa et s'assurer que les enquêteurs officiels aillent en effet dans les communautés où ils sont censés se présenter. Elle pourrait faire un suivi sur les accords initiaux de l'équipe de la SRP qui indiquent que les antennes de la CAURWA peuvent être incluses dans ces équipes, et recevoir une formation en vue d'aider les communautés dans leur projets de développement ubudehe.

La CAURWA pourrait envisager de contacter l'Observatoire pour la Pauvreté afin de discuter de la possibilité que ses antennes collectent les données qui seront utilisées dans le DSRP. Même si l'Observatoire refuse d'employer ces données, la CAURWA pourra toujours s'en servir pour évaluer l'impact du DSRP, et alimenter en données la politique de développement du gouvernement.

La CAURWA pourrait évaluer les actions proposées par le DSRP pour s'assurer qu'elle atteignent bien les Batwa, en particulier l'ubudehe qui a pour but d'être à la base même de la participation de la communauté. La CAURWA pourrait facilement vérifier par recoupement les cartes produites par le processus ubudehe afin de s'assurer que les ménages Batwa connus de la CAURWA sont en effet ajoutés comme il se doit.

Le DSRP esquisse plusieurs façons par l'entremise desquelles le GdR ciblera intentionnellement et spécifiquement les pauvres, par exemple en assurant l'école primaire gratuite, en subventionnant le coût des graines et des cuisinières. La CAURWA pourrait s'assurer que les Batwa reçoivent ces prestations et évaluer leur impact (ou le manque d'impact, selon le cas).

La CAURWA pourrait également continuer d'évaluer l'implémentation de la loi et politique foncières, puisque celles-ci sont une des questions-clefs pour les Batwa – le manque de terres étant une cause majeure de la pauvreté qui limite sérieusement la capacité Batwa de développer des moyens d'existence durable.

La CAURWA devrait évaluer la façon par laquelle le gouvernement emploie le budget qui sert à implémenter les stratégies des différents secteurs du DSRP – et s'assurer que les activités du GdR portent leurs fruits auprès des communautés Batwa - et la façon dont le DSRP atteint les objectifs qu'il s'est fixé. Les lignes de budgets qui devraient profiter aux Batwa les atteignent-ils ? La CAURWA pourrait demander des comptes au gouvernement à ce sujet. Les renseignements au sujet des budgets ne sont pas toujours facile à obtenir.

Le GdR tient à décentraliser son travail sur la réduction de la pauvreté, ce qui pourrait offrir des occasions aux employés de la CAURWA de participer aux niveaux du district et de la province, plutôt qu'au niveau du gouvernement central. Cependant, nous recommandons à la CAURWA de forger et de maintenir des liens avec les employés du gouvernement central, y compris les employés de l'Observatoire, du Programme national de la réduction de la pauvreté, et du Ministère des Finances et de la Planification Economique.

Tout au long de son programme d'influence sur la politique, d'évaluation et de monitoring, la CAURWA devrait continuer de solliciter le soutien de ses bienfaiteurs et de leurs membres afin de s'assurer que les idées et besoins de la société civile Batwa alimentent les données concernant le processus de la réduction de la pauvreté du pays. La CAURWA peut également être une source d'information vitale pour les communautés Batwa, les tenant au courant du déroulement des activités.

10 Documentation utile et sujets de lecture en langue française

D'ordre général

« Influence sur les stratégies de réduction de la pauvreté : Guide », Oxfam

Rwanda

« Le DSRP du Rwanda », Ministère des Finances et de la Planification Economique, juin 2002

RDC

« Le DSRP-I de la République Démocratique du Congo », Kinshasa, mars 2002
e DSRP-I de la République Démocratique du Congo », Kinshasa, mars 2002